



Ajouter un système informatique au capital d'une SARL

Par **Anouchka MINKOUE OBAME**, le **26/09/2017** à **10:28**

Bonjour

Nous sommes une nouvelle start-up pour lancer une application innovante. Nous avons créé la société (une SARL) et nous n'avons pas ajouté l'application au patrimoine de la société. C'est un des associés qui a apporté l'application quasi finie, nous avons travaillé ensemble pour finaliser tout le système. Le problème est qu'il n'est marqué nulle part que tout le système informatique et donc l'application appartient à la société. De plus mon associé dispose à lui seul le code source.

Ma question : comment ajouter l'application et tout le système informatique au capital initial / au patrimoine de la société ?

ps: mon associé ne vit pas en France et je suis la gérante.

Merci pour vos conseils

Par **alexandre law**, le **08/11/2017** à **16:37**

Bonjour,

Il faudrait conclure une convention d'apport en nature de cette technologie.

Bien à vous,

Alexandre